



DONNER DU SENS A VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ L'APAJH ARIEGE !

**Depuis le 27 mai 2024 sur la plateforme
SOLTéA**

C'est quoi la Taxe d'Apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises.

Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

“ La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale dont vous pouvez choisir les bénéficiaires ! ”

Pourquoi nous choisir ?

En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos six établissements, vous participez à :

- ✓ La formation d'adultes travailleurs dans les ESAT,
- ✓ L'éducation et l'apprentissage d'enfants et adolescents en IME, ITEP et SESSAD,
- ✓ Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap avec CAP EMPLOI.

Vous offrez la possibilité à des jeunes et adultes en situation de handicap :

- D'acquérir du matériel pédagogique,
- De s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle en bénéficiant de formations adaptées.

Depuis février 2022, vous réglez mensuellement la part principale (87%) à la MSA ou l'URSSAF. Le solde de la taxe d'apprentissage (13%) est également collecté par ces organismes lors de votre DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril 2024.

La Caisse des Dépôts et Consignations met à disposition la plateforme de fléchage SOLTéA vous permettant de choisir les établissements bénéficiaires de votre solde.

1

**Connectez vous sur
www.soltea.gouv.fr**

avec vos identifiants Net-entreprises
du 27 mai au 04 octobre 2024

2

**Sélectionner un établissement
en renseignant son numéro SIRET**

(voir page 4 la liste de nos établissements habilités)

3

Flécher votre solde

en indiquant en % de la part du solde de la taxe
que vous souhaitez nous verser

NOS 6 ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À RECEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE :



1 Institut Médico-Educatif (IME)
1 Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)
1 Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)



1 Organisme de Placement Spécialisé (OPS CAP EMPLOI)



2 Etablissements et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)

- **IME PIERRE BARDOU**

14 route des Pyrénées - 09200 EYCHEIL
SIRET : 32912211300015

- **SESSAD**

Rue Pierre Brossolette - 09200 ST-GIRONS
SIRET : 32912211300338

- * **ESAT LE SABARTHES**

LE SABARTHÈS - 09120 MONTÉGUT-PLANTAUREL
SIRET : 32912211300205

- **ITEP**

Rue Pierre Brossolette - 09200 ST-GIRONS
SIRET : 32912211300320

- **CAP EMPLOI 09**

18 Rue de l'Espinet - 09000 FOIX
SIRET : 32912211300163

- * **ESAT DE MERCENAC**

La Plaine - 09160 MERCENAC
SIRET : 32912211300015

Informations et renseignements : Siège Social de l'APAJH 09
23 Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX
05 34 09 87 20 - siege@apajh09.asso.fr - www.apajh09.com